

Des expériences hautement genrées : la captivité de Boris Vildé et d’Alice Simonnet en 1941-1942

Agnès Graceffa
Université libre de Bruxelles

Au cœur de l’immense bibliographie consacrée à la Seconde Guerre Mondiale, à ses combattants et à ses victimes, le cas des résistant-e-s, de leur action et, pour nombre d’entre eux, de leur arrestation et enfermement sur le sol français, tient une place de choix. La thématique s’inscrit dans une approche héroïque de la Résistance qui s’exprime dès la Libération et s’enrichit progressivement par la publication de témoignages et de documents divers, par la patrimonialisation des bâtiments carcéraux, et plus récemment par une attention spécifique portée à ses actrices¹.

Boris Vildé (1908-1942) et Alice Simonnet (1914-1979), deux jeunes intellectuels parisiens, sont connus pour leur participation au réseau de Résistance dit « du Musée de l’Homme ». Le premier en est le principal fondateur, dès l’été 1940, et son action apparaît bien documentée². Celle de la seconde demeure plus floue : bien qu’énoncée de manière indubitable durant son procès en janvier 1942, son activité résistante est ensuite relativement passée sous silence par les autres membres survivants du réseau³, et, à la suite de ces témoignages, peu évoquée par

¹ Françoise Thébaud (dir.), « Résistances et Libérations » numéro spécial de *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, t.1, 1995 ; Claire Andrieu, « Women in the French Resistance. Revisiting the Historical Record », *French Politics, Culture & Society*, t. 18, 2000, p. 13-27 ; Corinne Jaladieu, « Les résistantes dans les prisons de Vichy : l’exemple de la centrale de Rennes », *Cahiers d’histoire. Revue d’histoire critique*, t. 89, p. 2002, p. 81-97 ; Jacques Fijalkow (dir.), *Les Femmes dans les années Quarante*, Paris, Les éditions de Paris, 2004, et notamment Denis Peschanski, « L’internement des femmes dans la France des années noires, 1838-1946 », p. 97-110 ; Robert Vandebussche (dir.), *Femmes et Résistance en Belgique et en zone interdite*, Lille, Publications de l’Institut de recherches historiques du Septentrion, 2007 ; Claire Andrieu et Christine Bard (dir.), *Femmes en résistances à Ravensbrück*, numéro spécial, *Histoire@Politique*, n° 5, 2008.

² Sur l’homme et le réseau, trois ouvrages majeurs : Martin Blumenson, *The Vildé affair*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1977 (trad. fr. *Le Réseau du Musée de l’Homme. Les débuts de la Résistance en France*, Paris, Le Seuil, 1979) ; Julien Blanc, *Au commencement de la Résistance du côté du Musée de l’Homme, 1940-1941*, Paris, Le Grand livre du mois, 2011 ; Anne Hogenhuis, *Des savants dans la Résistance. Boris Vildé et le réseau du Musée de l’homme*, Paris, CNRS éditions, 2009. Julien Blanc, dans « Du côté du musée de l’Homme : nouvelles approches de la Résistance pionnière en zone occupée », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, t. 242, 2011, p. 51-72, revient sur l’héroïsation progressive du réseau dit « du Musée de l’Homme ».

³ Claude Aveline, « L’affaire du musée de l’Homme », *Les Lettres Françaises*, 24 février 1945. Agnès Humbert, *Notre Guerre : souvenirs de Résistance* [1946], Paris, Point, 2010 ; Jean Cassou,

les historiens⁴. Il ne s'agit pas ici de déterminer la nature exacte de cette action, mais de présenter l'expérience carcérale de ces deux jeunes gens durant leur séjour dans les prisons françaises du Cherche-Midi, de la Santé, de Fresnes de février 1941 à mars 1942 à travers leurs propres témoignages, ceux de leurs proches et de ceux de leurs juges : à savoir en premier lieu le dossier de leur procès ainsi que celui de leur dénonciateur Albert Gaveau jugé en 1946⁵ ; leurs dossiers respectifs d'interventions et de recours en grâce, particulièrement riche en ce qui concerne Alice Simonnet dans la mesure où il contient son dossier médical⁶ ; le *Journal de prison* de Boris Vildé ainsi que ses lettres à la famille Lot auxquelles s'ajoutent les souvenirs de sa belle-sœur, Marianne Mahn-Lot⁷ ; les pièces et témoignages rassemblés dès 1945 pour la reconnaissance du réseau dit « du Musée de l'Homme », de ses membres et de son action⁸, et pour l'attribution du titre de déporté-résistant à Alice Simonnet⁹.

Cette analyse des discours sera envisagée sous le prisme du genre afin d'identifier similitudes et divergences entre la réalité de leurs incarcérations respectives et leurs représentations discursives contemporaines.

La Mémoire courte, Paris, Minuit, 1953 et *Une vie pour la liberté*, Paris, Robert Laffont, 1981 ; Simone Martin-Chauffier, *À bientôt quand même...*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.

⁴ Martin Blumenson, *op. cit.*, p. 78 et s., est celui qui s'attarde le plus au cas Alice Simonnet ; Anne Hogenhuis, *op. cit.*, p. 4-6 et 16 ; Julien Blanc *op. cit.* p. 428-429 ; Maitron, notice biographique en ligne, <http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article168959>, (date de naissance erronée).

⁵ AN Z/6/810, dossier 5677, f°883-1182.

⁶ AN F 60/1573 dossier 242 : intervention pour Boris Vildé et pour Alice Simonnet.

⁷ BNF Richelieu, Fonds Boris Vildé : NAF 28118 (1) *Journal de Fresnes* et NAF 28118 (2) Documents relatifs à Boris Vildé, sa famille et au Réseau du Musée de l'Homme. Ces documents ont été partiellement édités sous le titre *Journal et Lettres de prison 1941/1942*, préface Dominique Veillon, annotation François Bédarida, Paris, édition Allia, 1997 ; Bibliothèque de l'Institut, fonds Ferdinand Lot, correspondance Ms 7306-7310 ; Manuscrit autographe de Marianne Mahn-Lot, transmis par Claude Doyennel.

⁸ Dossier Musée de l'Homme, Papiers Yvonne Oddon, cote 2 AP2 C6 a « note autobiographique d'Yvonne Oddon sur son activité de résistance, transmise à Claude Aveline », p. 4 : Boris Vildé avait fait la connaissance d'Alice Simonnet chez des amis communs. « Sa grande culture, sa parfaite connaissance de l'allemand, son esprit subtil qui n'excluait pas un indéniable sens pratique, devait nous être particulièrement précieux. Elle entra dans notre organisation sous le nom de Denise Allard ». Yvonne Oddon précise qu'elles se partagent, elle et Alice Simonnet, les stencyls du journal clandestin *Résistance* après avoir installé la ronéo électrique dans l'appartement de Berthold-Mahn (p. 5). Cette mention d'Alice Simonnet comme personnage important du réseau n'est plus présente dans les documents postérieurs de la main d'Yvonne Oddon.

AN, 72 AJ 66, Dossier Musée de l'homme, A I-III, notamment le mémoire autographe d'Alice Simonnet, A I. 9.

⁹ Service historique de la Défense (SHD) Caen, Dossier de déporté-résistant au nom d'Alice Simonnet R 2564 ; Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, dossier administratif d'Alice Simonnet née Bouchez, cote GRP1677286.

1. Deux jeunes idéalistes

Boris Vildé est né à Saint-Pétersbourg en 1908 dans une famille de la moyenne bourgeoisie qui émigre en Estonie en 1919. Bien que doué, il se voit financièrement contraint d'arrêter ses études (son père a été interné pour aliénation mentale) pour travailler. En 1930 il émigre à Berlin puis à Paris à l'automne 1932. Il y rencontre l'étudiante en lettres et littérature slave Irène Lot, fille du couple de médiévistes franco-russes Ferdinand et Myrrha Lot. Les deux jeunes gens se fiancent, et Vildé trouve auprès des Lot une famille d'adoption et chez Ferdinand Lot un appui significatif qui lui donne l'opportunité, alors qu'il a repris ses études à la Sorbonne et à l'École des langues orientales, de quelques vacances auprès de l'ethnologue Paul Rivet pour le futur Musée de l'Homme. Vildé révèle des qualités linguistiques et une intelligence sensible qui lui permettent d'obtenir un poste fixe de chercheur en ethnographie et linguistique. Marié et naturalisé français, il est mobilisé en août 1939 et participe aux combats. À son retour à la vie civile, il refuse l'armistice : dès l'été 1940, il s'emploie à la rédaction de tracts et d'un journal, bientôt nommé *Résistance*. Il multiplie voyages et contacts entre les diverses zones du territoire français et mobilise un véritable réseau qui prendra ensuite le nom de « Réseau du Musée de l'Homme ». Dénoncé par un indicateur, Albert Gaveau, il est arrêté le 26 mars 1941 par la Gestapo et incarcéré à la prison de la Santé pour y être interrogé puis transféré à Fresnes jusqu'à son procès.

De six années sa cadette, Alice Simonnet est issue de la bourgeoisie intellectuelle française profondément européeniste¹⁰. Son père, Maurice Bouchez, agrégé d'allemand (1911) et auteur de nombreux ouvrages didactiques, enseigne au lycée Saint-Louis et à l'École Polytechnique. Étudiante brillante, elle obtient une licence de lettres et suit des cours de langues modernes et de droit. En 1935 elle épouse Henri Simonnet (1891-1965), professeur agrégé de médecine et de pharmacie, qui enseigne à l'École vétérinaire de Maisons-Alfort. Après un voyage de noce sur le transatlantique, le couple s'installe dans un appartement moderne du quatorzième arrondissement. Femme indépendante, Alice Simonnet choisit, contre l'usage bourgeois, de prendre un poste de professeur de langue, tout en continuant à suivre des cours à la Sorbonne et à l'École Pratique des Hautes Etudes. Elle possède sa propre voiture et dîne tous les soirs au restaurant avec son époux. Au printemps 1940, elle soutient un diplôme d'études supérieures en grec dans le but de préparer un doctorat. Outre sa collaboration aux manuels écrits par son père, elle a entrepris, avec Jules Marouzeau (1878-1964), professeur en Sorbonne, l'écriture d'un manuel de latin, et avec un ami de son mari, le docteur Henri Mornard, d'un roman sur la réconciliation franco-allemande après la Grande Guerre.

¹⁰ L'ensemble des informations biographiques provient essentiellement des *curriculum vitae* d'Alice et Henri Simonnet et de Maurice Bouchez contenus dans son dossier d'intervention : AN F 60/1573, dossier 241, f° 109-115 ainsi que des conclusions du procès. Je remercie en outre vivement Évelyne Simonnet, sa fille, pour les informations précieuses qu'elle a bien voulu me fournir.

A l'automne 1940, elle prend contact avec des amis ou connaissances engagés dans la Résistance : Irène Vildé-Lot¹¹, Robert Fawtier¹² et d'autres¹³. Elle participe à la production et diffusion de tracts et journaux, à la transmission de documents secrets concernant la défense militaire allemande. Le dossier de l'instruction à son procès mentionne également la tentative d'élaboration d'un engin explosif¹⁴. Dénoncée par Albert Gaveau, elle est arrêtée en compagnie de son mari et du couple Marouzeau¹⁵. La Gestapo trouve sur elle le plan des installations secrètes de la base navale de Saint-Nazaire, preuve de son implication, et, après perquisition à son domicile, plusieurs autres documents qui confirment son hostilité au nazisme et sa participation à des projets terroristes. Elle est enfermée à la prison du Cherche-Midi durant l'instruction du procès. Transférée à l'hôpital militaire de Berlin du 25 août au 27 octobre 1941, elle rejoint ensuite la prison de la Santé puis, à partir du 20 décembre 1941, celle de Fresnes.

2. La réalité de la détention

2. 1. Des conditions identiques

Sitôt leur arrestation, Alice Simonnet et Boris Vildé sont emprisonnés dans de petites cellules individuelles, au secret. Le terme signifie l'interdiction de toute visite et contact avec l'extérieur : pas de lettres, encore moins de colis ou même de livres. Ils sont privés de tout objet personnel, n'ont droit ni au crayon, ni au papier. Agnès Humbert, arrêtée suite à la même dénonciation et soumise au même traitement, relate qu'elle ne dispose alors que de son épingle à cheveux et, chose exceptionnelle, de sa montre¹⁶.

Durant cette première incarcération, les deux jeunes gens subissent donc des conditions d'enfermement et de privation identiques : « seule en une cellule infecte

¹¹ Alice Simonnet et Irène Vildé fréquentaient toutes deux l'École pratique des hautes études : « Liste des auditeurs inscrits pendant les années scolaires 1939-1940 et 1940-1941 », *École pratique des hautes études, Section des sciences historiques et philologiques. Annuaire 1940-1941 et 1941-1942*, Paris, 1943, p. 149-172.

¹² AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Robert Fawtier en date du 5 décembre 1945.

¹³ Son dossier déportée-résistante comporte en outre une attestation de son appartenance au réseau « Ceux de la Libération-Vengeance » à partir de décembre 1940 et mentionne les services suivants : « rédaction, transport et distribution de tracts et de journaux « Libération ». Convoiement de militaires restés dans le Nord de la France, espionnage des forces ennemies » (attestation signée du Lieutenant-colonel Leduc, liquidateur du mouvement, 22 XII 1955).

¹⁴ Anne Hogenhuis, *op. cit.*, p. 16, cette formule chimique est celle du cocktail Molotov, obtenue par Robert Fawtier via son neveu puis transmis à Boris Vildé puis Alice Simonnet. Les notes du procès tentent à faire croire que celle-ci en a vérifié la formule auprès de son mari.

¹⁵ L'arrestation a lieu alors qu'ils dînent ensemble au restaurant. Tous sont incarcérés et interrogés, les Marouzeau sont rapidement libérés, Henri Simonnet par contre, bien que non dénoncé par Gaveau, demeure emprisonné et est jugé lors du procès de janvier 1941 où il est relaxé.

¹⁶ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 99 et 105.

et sombre, située au plus mauvais endroit de la prison¹⁷ ». Tous les récits soulignent l'exiguïté, la saleté, la présence de vermines, le manque d'air et de lumière¹⁸. La vétusté des locaux les rend particulièrement sensibles aux changements climatiques. Les prisonniers souffrent alternativement de la chaleur, du froid et de l'humidité, notamment à Fresnes où Boris Vildé note que les murs de sa cellule ruissellent quand il pleut. L'humidité lui donne des douleurs aux articulations et rend ses doigts extrêmement gourds. Le témoignage d'Agnès Humbert, leur codétenue, le confirme : « Mon lit n'est pas humide, il est positivement mouillé. Malgré des socquettes de laine, mes orteils ont noirci. Je suppose qu'ils commencent à geler¹⁹ ». Les prisons sont mixtes, les cellules individuelles se ressemblent, comme le traitement de tous ces prisonniers politiques. Leur affamement constitue le moyen de pression le plus banal. La ration est extrêmement réduite et l'amaigrissement rapide et significatif²⁰. Elle s'améliore légèrement en juin, une fois l'instruction du dossier achevée : Alice Simonnet obtient alors aussi le droit à un petit temps de promenade de dix minutes « tous les cinq ou six jours » et recouvre certains de ses objets personnels²¹. Transféré à Fresnes, Boris Vildé reçoit enfin du papier et un crayon et commence son *Journal*²². Il recouvre que mi-septembre le droit aux lettres, aux colis, à la promenade, et même aux visites de sa femme : elles auront lieu « à travers le double grillage, séparés par le couloir où se tenait l'interprète. Comme des bêtes dans une cage²³ ». Alice Simonnet ne bénéficie d'une première visite qu'après son retour d'Allemagne : il ne s'agit pas de son mari, lui aussi incarcéré²⁴, mais de son père, Maurice Bouchez, qui lui fournit également livres, cours et divers papiers²⁵.

La maltraitance des corps impacte l'âme des prisonniers : elle fait d'ailleurs explicitement partie du processus d'affaiblissement physique et psychologique qui vise à les faire avouer. Le rythme des interrogatoires est variable, ils débutent sitôt l'arrestation ou les jours qui suivent l'incarcération. Menés rue de la Saussaie, ils constituent l'unique rupture avec le régime d'isolement, et cette dichotomie accroît leur violence²⁶. L'usage du mensonge est de mise, mais aussi les pressions

¹⁷ AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Camille Delcourt daté du 4 novembre 1945.

¹⁸ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 97 et s. ; André Postel-Vinay, *Un fou s'évade. Souvenirs de 1941-1942*, Paris, Le Félin Poche, 2009, p. 27 et s.

¹⁹ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 137, Prison de Fresnes, 1^{er} janvier 1941. Ses annotations confirment totalement celles du *Journal* de Boris Vildé : « L'eau suinte du mur et y gèle. Il y a un nombre impressionnant de limaces. »

²⁰ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 99.

²¹ AN Z/6/810, dossier 5677, f°189-190. L'ensemble de ses livres, cours, lettres et papiers divers la suivront dans ses prisons successives jusqu'à Ravensbrück, où Alice Simonnet échoue à les récupérer (lettre de réclamation in SHD Caen, R 2564).

²² Boris Vildé, *op. cit.*, 16 juin 1941.

²³ *Ibid.*, 4 novembre 1941.

²⁴ Les deux époux ne se revoient qu'au moment du procès, au début duquel on les autorise à s'embrasser : Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 138.

²⁵ AN F 60/1573, dossier 241, f° 116, dossier d'intervention, lettre de Maurice Bouchez du 23 novembre 1941.

²⁶ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 83-86.

psychologiques sur les proches, et le cachot : Alice Simonnet y passe 27 jours, son amie, Sylvie Paul, plus encore. Celle-ci connaît des enfoncements d'aiguilles, des coups qui entraînent une dérivation de sa colonne vertébrale²⁷. La brutalité du premier interrogatoire provoque chez Alice Simonnet une hémorragie, diagnostiquée plus tard comme un avortement spontané²⁸.

L'épreuve psychologique de l'isolement et de la privation de toute activité laisse le ou la détenu-e seul-e face à lui-même. Le temps se distend. La peur de livrer des noms, des informations à la Gestapo se mêle à une angoisse plus profonde, métaphysique, que l'ignorance quant à son sort renforce²⁹. L'enfermement ressemble à une mort³⁰, l'option du suicide est envisagée³¹. Présent à chaque page, comme à chaque minute de sa vie, le thème de la prison apparaît obsédant dans le *Journal* de Boris Vildé. Seuls l'imagination et le rêve constituent des échappatoires, et leur activation devient essentielle à la survie psychologique des détenus en ce qu'ils permettent de recréer un espace de liberté mentale face à la menace de la dépression, de l'apathie, de la folie. Boris Vildé écrit comment il parvient à se maintenir dans son rêve et se reconnecter à celui-ci malgré les interruptions des surveillants qui viennent chaque heure de la nuit, vérifier sa cellule en allumant la lumière³². On comprend dès lors combien, dès leur autorisation, la lecture et l'étude constituent les deux expédients majeurs pour supporter la détention : chacun dévore les livres qui leur sont fournis et s'use les yeux à force de lecture, regrettant l'absence de lumière électrique qui les empêche de continuer une fois la nuit tombée. L'étude, plus encore, offre la possibilité d'un décentrement : Boris Vildé débute l'apprentissage du sanskrit, Alice Simonnet une traduction de l'Apologie de Socrate depuis le grec.

Si l'isolement implique l'interdiction de toute communication entre détenus, les témoignages montrent combien la règle est contournée : il y a d'abord les rencontres furtives lors des transferts de cellule ou des déplacements pour interrogatoire ; et puis surtout, sitôt l'absence des surveillants avérée, les détenu-es parviennent à se parler entre cellules d'un même quartier d'une voie forte – ce que Sylvie Paul nomme « les causeries », durant lesquelles Alice Simonnet évoque ses voyages et partage ses connaissances médicales³³, et les nouveaux prisonniers les dernières nouvelles. De manière plus intime, on parle aussi à l'occupant de la cellule

²⁷ AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Sylvie Paul en date du 5 décembre 1945. Sur celle-ci, Jean-Claude Vimont, « “Green eyes” L'exécution des peines au féminin (1930-1960) : Sylvie Paul, délinquante récidiviste du XXe siècle », *Criminocorpus, Varia*, mis en ligne le 13 janvier 2014, p. 37.

²⁸ AN F 60/1573, dossier 241, f° 109, rapport du docteur L. Portes.

²⁹ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 99, sonne les heures pour l'ensemble de son quartier.

³⁰ *Ibid.*, p. 92 : « On m'a couché dans un caveau. Là-haut, sur le tout, il y a une dalle, une dalle avec cette inscription : « Ici repose Agnès Humbert, décédée le 15 avril 1941. »

³¹ André Postel-Vinay, *op. cit.*, p. 44, se jette par dans le vide depuis la prison La Santé pour se suicider. Il en réchappe et s'évadera ensuite de l'hôpital. De même Boris Vidé, *op. cit.*, 23 août 1941 « tentation du lacet ».

³² Boris Vildé, *op. cit.*, 5 octobre 1941.

³³ AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Sylvie Paul en date du 5 décembre 1945.

voisine en chuchotant sous la porte³⁴. Toutes sortes de moyens et de supports sont inventés pour permettre l'échange de nourriture (par des systèmes de ficelles à travers les barreaux du soupirail en direction de celles et ceux qui en sont le plus privés) ou de messages : écrit sur un morceau de tissu qui sera aussitôt lavé³⁵, ou encore percé à l'aiguille sur l'enveloppe d'un citron³⁶... Ainsi Alice Simonnet parvient-elle à prévenir Robert Fawtier avant son interrogatoire du mensonge qu'elle a énoncé à la Gestapo quant à leur relation, afin qu'il s'y accorde. Le stratagème fonctionne, et le jeune homme recouvre sa liberté³⁷. Cette solidarité effective et qui transcende les sexes s'incarne de manière toute fervente dans les chants patriotiques ou réalistes qu'entonnent, dès qu'ils le peuvent, les prisonniers³⁸.

2. 2. La spécificité de l'état de grossesse d'Alice Simonnet

Quand elle est arrêtée, le 10 février 1941, Alice Simonnet est enceinte d'un mois et demi³⁹. La grossesse est désirée et connue du couple. On ignore si elle ou son mari le révèle à la Gestapo ou bien si les geôliers s'en aperçoivent eux-mêmes. Dès les premiers jours d'enfermement, la jeune femme connaît une forte hémorragie avec des caillots et douleurs abdominales. L'aménorrhée, pourtant, persiste, et le corps de la jeune femme présente tous les signes de la grossesse. Au fur et à mesure que s'écoulent les mois d'interrogatoire, la grossesse paraît de plus en plus évidente : qu'Alice Simonnet soit enceinte, les témoignages de ses codétenues l'affirment. Yvonne Oddon lui suggère même de prendre le maximum de charge sur elle, sous prétexte que son état lui assure la relaxe⁴⁰. Les enquêteurs s'interrogent sur l'impact psychique de sa grossesse sur ses actes de résistance et son jugement pour savoir si elle peut constituer une limitation de sa responsabilité pénale⁴¹. Toutefois durant l'ensemble de l'instruction, Alice Simonnet ne bénéficie d'aucun privilège quant aux conditions de son incarcération ou à son régime alimentaire⁴². Il faut attendre le mois de mai pour que l'institution contacte ses parents en leur demandant de fournir à leur fille fruits et friandises diverses nécessaires à son état⁴³. Le 25 août, devant l'imminence du terme, elle est transférée à Berlin pour accoucher. Elle y est examinée par un gynécologue de l'hôpital universitaire berlinois La Charité. Le 8 septembre par lettre, Maurice Bouchez est informé du fait « qu'il ne sera pas grand-père⁴⁴ ». Le spécialiste hospitalier a diagnostiqué une grossesse nerveuse et la jeune

³⁴ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 102.

³⁵ AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Camille Delcourt en date du 4 novembre 1945.

³⁶ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 115.

³⁷ AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Robert Fawtier en date du 5 décembre 1945.

³⁸ AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Sylvie Paul en date du 5 décembre 1945.

³⁹ Dernières menstruations le 10 décembre 1940 selon le rapport de L. Portes : dossier d'intervention, AN F 60/1573, dossier 241, f° 109. Je remercie Thierry Lefebvre et Aurélia Dubuc, ainsi que les docteurs Franco Graceffa et professeur Philippe Deruelle pour leur aide à la compréhension du dossier médical d'Alice Simonnet.

⁴⁰ AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Sylvie Paul en date du 5 décembre 1945.

⁴¹ AN Z/6/810, dossier 5677, f° 189-190.

⁴² AN 72 AJ 66, A I/9, témoignage de Camille Delcourt en date du 4 novembre 1945.

⁴³ AN F 60/1573, dossier 241, f° 115.3a.

⁴⁴ AN F 60/1573, dossier 241, f° 115.3a.

femme demeure deux mois en Allemagne avant de revenir sur le sol français, fin octobre. Lorsqu'il revoit pour la première fois sa fille, le 7 novembre 1941, Maurice Bouchez est frappé par son état : « La taille entièrement déformée et tenant des propos qui détonnaient une grande fatigue cérébrale⁴⁵ ». Aucune amélioration notable ne s'observe, puisque le 10 mars 1942, juste avant sa déportation en Allemagne, le docteur en gynécologie L. Portes qui l'examine décrit « un état de détresse physiologique qui se manifeste par un amaigrissement considérable, une peau sèche et desquamée, visible notamment dans l'apparition pathologique des articulations et une avitaminose ». Le diagnostic de la grossesse nerveuse, conçue comme « un sévère dérèglement des fonctions du système endocrinien et plus particulièrement de l'ovaire », faisant suite à un avortement traumatique, est confirmé.

3. Des différences objectives et discursives

La différence objective majeure entre le traitement des deux jeunes gens et, au-delà de leur cas particulier, entre résistants de l'un et l'autre sexe, consiste en l'application du verdict : convaincus d'espionnage, Boris Vildé et Alice Simonnet sont condamnés à mort le 17 février 1942, tout comme leurs ami.e.s Jules Andrieu, Georges Ithier, Sylvette Leleu, Anatole Lewitsky, Léon-Maurice Nordmann, Yvonne Odon, René Sénéchal et Pierre Walter. Les sept hommes sont exécutés le 23 février au Mont-Valérien, avant même l'examen de leurs demandes de grâce. Pour les trois femmes au contraire, la peine est différée (sursis d'exécution) et elles sont déportées au bagne d'Anrath, en Allemagne, via la prison de Karlsruhe⁴⁶. Leur nom est remplacé par une matricule précédée du code NN, *Nacht und Nebel*. Alice Simonnet est ensuite transférée à la forteresse de Lübeck puis celle de Cottbus, avant de rejoindre, le 20 novembre 1944, le camp de Ravensbrück et le 2 février 1945 celui de Mauthausen.

Cette différence genrée, favorable aux femmes, apparaît générale en ce qui concerne le traitement des prisonniers politiques par les autorités allemandes. Dans le cas présent, elle se double d'un discours significatif, celui d'une responsabilité féminine limitée. Il n'est pas expressément celui de l'instruction allemande, qui refuse de reconnaître la grossesse comme circonstance atténuante à Alice Simonnet, ni même celui de la prévenue elle-même qui, selon son témoignage écrit en 1945, est tout à fait consciente de ses actes et du caractère irréfutable des preuves accumulées contre elle par les Allemands⁴⁷. Ce discours d'une responsabilité féminine limitée est en fait celui des proches, de l'entourage de la jeune femme, de son avocat. Ainsi l'intervention en grâce de l'Ambassadeur de France précise

⁴⁵ AN F 60/1573, dossier 241, f° 116, dossier d'intervention, lettre de Maurice Bouchez du 23 novembre 1941.

⁴⁶ AN F 60/1573, dossier 241, ordonnance allemande sur l'Affaire Vildé du 4 mars 1942.

⁴⁷ AN 72 AJ 66, A I/9, mémoire d'Alice Simonnet.

qu'Alice Simonnet a transmis des documents « sans avoir eu conscience de la gravité de ces notes⁴⁸ ». Son père Maurice Bouchez, la présente comme la victime de personnes qui ont « abusé de sa bonne foi », et explique qu'elle a « été entraînée d'une manière involontaire et inconsciente⁴⁹ ». Henri Simonnet va jusqu'à soutenir la thèse d'un guet-apens psychologique⁵⁰ » dont sa femme aurait été victime, et qui s'explique par le surmenage des examens associé à son début de grossesse. Tous soulignent la connaissance que la jeune fille possède de la langue et de la culture allemande. Lorsqu'il prend la parole au procès, Henri Simonnet va jusqu'à parler d'admiration, ce qui n'est pas sans choquer les autres prévenus⁵¹.

C'est l'inverse absolu de la posture prise par Boris Vildé qui revendique la responsabilité de ses actes. Au cours de l'instruction et du procès, le jeune homme assume pleinement ce qu'il a fait et « reconnaît avoir été le fondateur et le premier rédacteur de ce périodique [Résistance] qui a pour but d'exciter la volonté de résistance du peuple français contre les Allemands et de l'entretenir ». Il ne se présente pas comme germanophobe mais comme patriote, une ligne de défense qui apparaît hautement respectable et apprécié tant par ses camarades que par ses juges. En accord avec celle-ci, les motifs avancés pour sa requête en grâce du ne cherchent aucunement à le disculper mais simplement à démontrer sa valeur scientifique, et donc la perte potentielle que sa mort représenterait pour la recherche⁵².

Cette différence de responsabilité face aux actes, affirmée par le discours des proches, s'exprime dans la description physique des deux prisonniers. Face à la détention, à l'instruction et à la peine, Boris Vildé montre une impassibilité, une extrême maîtrise de son esprit et de son corps qui traduit, une fois de plus, son courage. « Vous avez pu constater que je ne tremblais pas et que je souriais comme d'habitude, écrit-il à son épouse le jour de son exécution. Ainsi, j'entre dans la mort en souriant, comme dans une nouvelle aventure, avec quelques regrets, mais sans remords, ni peur⁵³ ». Face à son confesseur, il présente la même paix, la même absence de crainte qui caractériserait les justes face à la mort⁵⁴. Sa famille, ses amis, ses geôliers même, s'accordent à décrire sa posture héroïque : son aspect entier ressemble à celui d'un dieu nordique, son visage à celui du Christ⁵⁵. Sa maigreur nouvelle le transfigure. La faiblesse physique n'affecte pas son âme⁵⁶. Au contraire,

⁴⁸ AN F 60/1573, dossier 241, Note verbale de la Délégation de l'Ambassade de France dans les territoires occupés datée du 21 février 1942.

⁴⁹ AN F 60/1573, dossier 241, f° 116, lettre de Maurice Bouchez du 23 novembre 1941, dossier d'intervention.

⁵⁰ AN F 60/1573, dossier 241, f° 107 : lettre d'Henri Simonnet.

⁵¹ AN 72 AJ 66, A II/17, témoignage reçu d'Agnès Humbert. Le compte-rendu du procès le confirme.

⁵² Pour exemple la pétition signée par plusieurs professeurs en sa faveur, rassemblée par Ferdinand Lot : AN F 60/1573, dossier 241, f° 132.

⁵³ Boris Vildé, *op. cit.*, dernière lettre à son épouse datée du 23 février 1942.

⁵⁴ Boris Vildé, *op. cit.*, p. 132.

⁵⁵ Agnès Humbert, *op. cit.*, p. 85.

⁵⁶ Boris Vildé, *op. cit.*, en date du 26 juillet 1941 : « Accès de faiblesse physique à la limite de la syncope. Pourtant la tête garde une clarté limpide ».

son parcours s'apparente, dans ces discours et sous la plume même de Vildé, à un chemin spirituel d'ascèse et de pacification intérieure : la liberté intérieure est plus importante que la liberté physique. Son exécution devient une forme d'accomplissement de sa destinée.

Là où les épreuves raffermissent le jeune homme, elles achèvent la déchéance d'Alice Simonnet. Son évolution physique, ses réactions indiquent, selon les récits extérieurs, son absence de maîtrise de ses émotions, sa faiblesse et la défaillance de son corps : comme de nombreuses autres femmes, elle est victime d'évanouissement⁵⁷ ; son état se dégrade au fur et à mesure de la détention, on dit qu'elle souffre « d'une grande fatigue cérébrale⁵⁸ ». Loin de la protéger, cette dégradation est interprétée par le tribunal allemand comme la révélation de sa véritable nature, amoral : celle d'une femme indépendante, qui travaille, conduit sa voiture, dîne au restaurant, reprend des études, diffère son désir de maternité... mais aussi d'une irresponsable et d'une dissimulatrice, comme le montre son refus d'avouer ses actes et ses relations dans la Résistance, ou sa reconnaissance progressive, sous la contrainte, de tel ou tel fait incriminant. De fait, Robert Fawtier et Émile Cornaert, également résistants, témoignent après la guerre avoir échappé à la Gestapo grâce au silence d'Alice Simonnet qui a su taire leurs relations⁵⁹. Ses mensonges et dissimulations constituent un élément à charge dans le jugement. Plus paradoxalement, son attitude lui vaut également le ressentiment de certaines de ses codétenues : si quelque unes saluent, après-guerre, le courage, la discrétion et le dévouement d'Alice Simonnet durant son incarcération en France tout comme en Allemagne (et notamment à Ravensbrück), d'autres au contraire lui reprochent une attitude distante, voire méprisante, et à travers elle, la ligne de défense choisie par son avocat et sa famille, qui s'apparenterait à un discours collaborationniste⁶⁰.

La comparaison des deux expériences d'enfermement de Boris Vildé et Alice Simonnet durant l'année 1941-1942 montre ainsi une réalité très similaire en ce qui concerne les conditions matérielles de l'incarcération, alliée à la mise en scène d'un discours extrêmement genré. Ce discours semble en partie s'appuyer sur la contrainte physique qu'est l'enfermement, lequel entraîne une hypertrophie de l'importance réelle et symbolique du corps (gestion des besoins alimentaires et naturels, de la menstruation, et plus largement de la privation de liberté). La situation de la jeune femme, enceinte au moment de l'incarcération, accroît encore ceux-ci. L'affirmation de la virilité héroïque face à la fragilité féminine apparaît particulièrement flagrante dans les discours, qu'ils soient ceux des proches comme celui de l'institution. Il est également, en moindre mesure, celui de Boris Vildé lui-

⁵⁷ AN 72 AJ 66, A I/3, témoignage de Jules Marouzeau.

⁵⁸ AN F 60/1573, dossier 241, f^o 116, lettre de Maurice Bouchez du 23 novembre 1941, dossier d'intervention.

⁵⁹ AN 72 AJ 66, A I/9, témoignages de Robert Fawtier et d'Émile Cornaert en date du 6 décembre 1945.

⁶⁰ AN 72 AJ 66, A I/9 (mémoire d'Alice Simonnet et témoignages en sa faveur) et A II/17 : témoignage reçu d'Agnès Humbert qui évoque « tous les ennuis qu'elle [A. S.] avait valus aux autres accusés en jouant une grosse nerveuse ».

même dans son *Journal de prison*. Le témoignage personnel d'Alice Simonnet, au contraire, ne met jamais en scène sa supposée fragilité et irresponsabilité féminine. Tout comme son compagnon, elle apparaît maîtresse d'elle-même, de ses émotions et de ses choix. Selon ses propres mots, couchés sur le papier en 1945, c'est bien volontairement et en connaissance de cause qu'elle a effectué des actes de résistance, de même qu'aux bagnes allemands, elle tente au maximum de saboter le travail demandé, de collecter et de diffuser des informations, d'aider ses codétenues⁶¹. Le discours inverse n'est que le produit de ses proches et de son avocat, dans lequel s'inscrit aussi l'institution judiciaire.

Il semble ainsi que cette exacerbation des stéréotypes de genre dans le cadre de ces deux expériences, par l'entourage des détenus, corresponde à une forme de repli consolateur face à ce qui constitue pour eux une tragédie insupportable. Dans le cas de Boris Vildé, il engendre un processus d'héroïsation du jeune homme, que sa mort précoce renforce. Dans celui d'Alice Simonnet, il produit un discours de déresponsabilisation de la jeune femme à l'effet véritablement néfaste, et dont elle se trouve doublement victime : son comportement est, d'une part, stigmatisé lors du procès, durant lequel sa moralité est mise en cause, sans que sa grossesse ne lui fournisse aucune circonstance atténuante ; d'autre part le discours de déresponsabilisation porté par la défense et ses proches se trouve interprété comme une trahison par certaines de ses codétenues. Le parcours ultérieur de la jeune femme, rapatriée de Mauthausen par la Croix Rouge en avril 1945, demeure marqué par cette double expérience douloureuse qui l'empêchera visiblement d'entamer un véritable processus de résilience structuré par l'amitié et la solidarité⁶².

⁶¹ AN 72 AJ 66, A I/9, mémoire d'Alice Simonnet, 1945.

⁶² Sur l'importance de ces deux éléments dans le processus de résilience, Françoise Maffre Castellani, *Femmes déportées, histoire de résilience*, Paris, Des femmes, 2005, p. 83-86 et 171-210. D'autres témoignages présentent néanmoins une version moins irénique des rapports féminins dans les camps : pour exemple, Marie-Pierre d'Udekem d'Acoz, *Andrée De Jonghe. Une vie de résistance*, Bruxelles, Racine, 2016, p. 100-101 et p. 131.

Bibliographie

- ANDRIEU Claire et BARD Christine (dir.), *Femmes en résistances à Ravensbrück*, numéro spécial, *Histoire@Politique*, n° 5, 2008.
- ANDRIEU Claire, « Women in the French Resistance. Revisiting the Historical Record », *French Politics, Culture & Society*, t. 18, 2000, p. 13-27.
- AVELINE Claude, « L'affaire du Musée de l'Homme », *Les Lettres Françaises*, 24 février 1945.
- BLANC Julien, *Au commencement de la Résistance du côté du Musée de l'Homme, 1940-1941*, Paris, Le Grand livre du mois, 2011.
- BLANC Julien, « Du côté du Musée de l'Homme : nouvelles approches de la Résistance pionnière en zone occupée », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, t. 242, 2011, p. 51-72.
- BLUMENSON Martin, *The Vildé affair*, Boston, Houghton Mifflin Compagny, 1977 ; trad. française sous le titre *Le Réseau du Musée de l'Homme. Les débuts de la Résistance en France*, Paris, Le Seuil, 1979.
- CASSOU Jean, *La Mémoire courte*, Paris, Minuit, 1953.
- CASSOU Jean, *Une vie pour la liberté*, Paris, Robert Laffont, 1981.
- FIJALKOW Jacques (dir.), *Les Femmes dans les années Quarante*, Paris, Les éditions de Paris, 2004.
- GILZMER Mechtild, *Camps de femmes. Chroniques d'internées, Rieucros et Brens, 1939-1944*, Paris, Autrement, 2000.
- HOGENHUIS Anne, *Des savants dans la Résistance. Boris Vildé et le réseau du Musée de l'homme*, Paris, CNRS éditions, 2009.
- HUMBERT Agnès, *Notre Guerre : souvenirs de Résistance* [1946], rééd., introduction de Julien BLANC, Paris, Tallandier, 2004.
- JALADIEU Corinne, « Les résistantes dans les prisons de Vichy : l'exemple de la centrale de Rennes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, t. 89, 2002, p. 81-97.
- MAFFRE CASTELLANI Françoise, *Femmes déportées, histoire de résilience*, Paris, Des femmes, 2005.
- MARTIN-CHAUFFIER Simone, *À bientôt quand même...*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.
- POSTEL-VINAY André, *Un fou s'évade. Souvenirs de 1941-1942*, Paris, Le Félin Poche, 2009.

THÉBAUD Françoise (dir.), « Résistances et Libérations », numéro spécial de *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, t.1, 1995.

D'UDEKEM D'ACUZ Marie-Pierre, *Andrée De Jonghe. Une vie de résistance*, Bruxelles, Racine, 2016.

VANDEBUSSCHE Robert (dir.), *Femmes et Résistance en Belgique et en zone interdite*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2007.

VIMONT Jean-Claude, « “Green eyes” L'exécution des peines au féminin (1930-1960) : Sylvie Paul, délinquante récidiviste du XXe siècle », *Criminocorpus, Varia*, mis en ligne le 13 janvier 201